

30 novembre 2020

COMITÉ TECHNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2020



INTERPELLATION DU SNE-FSU

Le Sne-FSU dans sa déclaration liminaire ([à consulter ici](#)) interpelle la direction générale sur certains points.

La souffrance des agent.es et les méthodes à mettre en place

Le Sne-FSU propose à l'administration d'investir massivement dans un plan pour engager des prestataires extérieurs afin d'intervenir dans chaque service, chaque unité, collectivement et individuellement. Les prestataires actuels de l'OFB, compétents pour traiter les situations de crises, semblent incapables de développer un tel plan de réconciliation... Ils manquent de ressources et d'outils pédagogiques. Ces médiations auraient forcément un impact très bénéfique sur le collectif.

La CGT et FO soutiennent notre démarche.

Pierre Dubreuil reconnaît la situation décrite et la prend en considération. Il remercie le Sne-FSU de cette proposition et propose d'organiser un groupe de travail pour la mise en place de cette médiation.

Rifseep ATE-TE

Le Sne-FSU dénonce encore une fois le Rifseep des ATE-TE et l'obstination de l'administration qui a entraîné la colère des référents thématiques.

Pierre Dubreuil rappelle qu'il a obtenu un CIA pour les CSD et les CSDA ainsi que pour les TE et les ATE et que cela représente une grande avancée.



Le Sne-FSU, rappelle que le CIA des CSD est une promesse ministérielle étendue aux adjoints par la direction. Pour les autres agent.es, le CIA est un droit qui ne leur a pas été accordé en 2019. Le Sne-FSU maintient donc ses propos.

Premier concours de reclassement des ATE

Pour le reclassement des ATE dans le corps des TE, le Sne-FSU dénonce certaines informations anxiogènes diffusées par les managers. Ces informations ne participent sûrement pas à l'apaisement des tensions au sein de l'établissement.

Le Sne-FSU rappelle que le DRH du ministère, Jacques Clément, a indiqué qu'à la fin du processus de qualification, il ne resterait que les ATE qui ne souhaiteraient pas intégrer le corps des TE. Or, une communication de la DRH relayée par les directions régionales indique le contraire.

Pierre Dubreuil indique qu'effectivement il existe encore quelques incertitudes sur ce concours dont les modalités de la dernière année ne sont pas encore définies. Un courrier à la ministre a également été envoyé pour l'alerter sur le climat social de l'OFB et sur les problèmes liés au concours.

Cependant, il dénonce des courriers d'agent.es dont les propos seraient mensongers. Il déclare qu'une meilleure communication envers les agent.es sera effectuée. Il attend aussi de la part du ministère des écrits pour être certain de tous les tenants et aboutissants de cette requalification.

Ecocid

L'actualité récente a mis en lumière les projets de délits "écocide" et création d'officiers judiciaires de l'environnement au sein de l'OFB. Le Sne-FSU souhaite donc avoir des précisions à ce sujet. Le Sne-FSU rappelle qu'il souhaitait un grand établissement dédié à la biodiversité et a porté le projet officier judiciaire environnement (OJE) lors de la création de l'OFB, notamment auprès des parlementaires. Le Sne-FSU a toujours défendu une police de l'environnement à la fois technique et judiciaire et souhaite savoir qu'elle sera la déclinaison de ces OJE au sein de notre établissement.

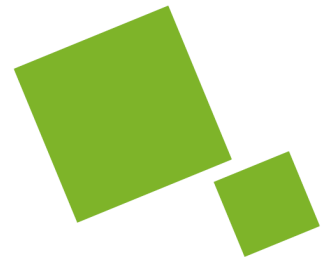
Il rappelle que l'inadéquation missions-moyens doit être prise en compte pour que toutes les missions de l'OFB se poursuivent.

Pierre Dubreuil rappelle que le projet OJE était un projet inscrit dans la loi de création de l'OFB. Ces OJE devraient être une vingtaine pour commencer. Il a été demandé au ministère des moyens supplémentaires sans succès.

Loïc Obled précise que les OJE n'interviendront que sur les thématiques eau et nature, voire sanitaire.

Lire [ici](#) le communiqué de presse de la FSU sur les délits écocide.

Avant l'étude officielle des points à l'ordre du jour, le Sne-FSU demande une minute de silence en mémoire de notre collègue David Colman.



Indemnité vie chère outre-mer

A la demande de la CGT, un point sur l'indemnité vie chère outre-mer des contractuel.les hors quasi-statut est abordé.

Le directeur général rappelle le combat mené pour l'obtention de cette prime pour les personnels sous quasi-statut. Il indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, elle sera aussi attribuée aux contractuel.les hors quasi-statut et hors plafond.

Le taux sera le même que pour les fonctionnaires et les contractuel.les sous quasi-statut. 8 agent.es sont concernées par cette nouvelle mesure.

Les OS regrettent la non-rétroactivité sur l'année en cours.

Nous découvrons par ailleurs que des précisions plus restrictives sont mentionnées dans le flash de la direction communiqué le lundi 30 novembre. Or, ces précisions n'ont pas été évoquées en séance.

Note de gestion quasi-statut

Le Sne-FSU, conscient des problèmes de recrutement de l'établissement, se réjouit qu'enfin l'administration reconnaisse que les montants des rémunérations du quasi-statut sont inadaptés.

Certes, la note de gestion proposée présente des avancées certaines, notamment pour les catégories C. Cependant, elle présente aussi des reculs et des iniquités que le Sne-FSU ne peut accepter.

La note de gestion présentée est une avancée certaine et va au-delà de la note de cadrage du ministère qui devrait réviser globalement le quasi-statut. L'administration nous indique avoir reçu un accord du ministère.

Ici, on ne parle que d'une partie du quasi-statut car il n'est pas réévalué. Cependant, la DRH continue de demander des taux de promotion plus importants.

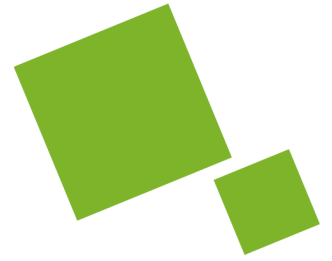
Denis Charissoux note que ces avancées augmentent la masse salariale alors que le budget n'augmente pas.

Le Sne-FSU rappelle cependant le contexte et l'incongruité de ce quasi-statut comme par exemple 30 à 40 % de régime indemnitaire de moins que pour les catégories A fonctionnaire. Nous nous réjouissons que l'administration reconnaisse que ce quasi-statut est injuste et son mode de calcul des primes une aberration. Il rappelle que malgré l'avancée, ce nouveau calcul va générer des inégalités entre collègues de même catégorie. En effet, toutes les OS ont dénoncé l'inégalité entre les grilles du quasi-statut et celles des fonctionnaires. Et aujourd'hui l'administration propose de positionner les nouvelles recrues au regard d'un salaire moyen antérieur qui crée plus d'inégalités entre les agent.es !

La DRH se défend derrière la difficulté d'attractivité et de recrutement notamment à la DSI. Cette modification du quasi-statut est donc destinée à la portabilité de CDI pour recruter des personnes extérieures sans les mettre au 1er niveau de grille et en reprenant l'intégralité de leur ancienneté.

A noter que la part fixe et la part sujétion sortent du calcul de l'enveloppe, ce qui permettra l'attribution de la part variable due à tous.tes les agent.es. Notamment pour les agent.es de catégorie C, alors que les deux précédentes notes de gestion ne le permettaient pas.

Le Sne-FSU demande, en outre, à être associé au groupe de travail qui définira les fonctions



pour la part sujétion.

Le projet de note de gestion est disponible [ici](#).

Le Sne-FSU vote contre cette note de gestion pour toutes les raisons citées. Cette note sera cependant mise en œuvre grâce à l'abstention et au vote « pour » de certaines OS (seuls les votes unanimement « contre » obligent l'administration à représenter un document modifié).

Régime indemnitaire des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) et des ingénieurs de travaux publics de l'Etat (ITPE)

Le régime indemnitaire (RI) des TSDD et ITPE se compose d'une part de sujétion et de résultats (PSR) servie mensuellement et d'une indemnité spécifique de service (ISS) servie en N+1.

Un arrêté du 20 novembre 2020 modifie les montants de ce RI qui seront intégrés dans la note de gestion de l'OFB.

Ce que nous pouvons en retenir est que l'OFB propose un coefficient de modulation individuelle (CMI) de 1,05 alors que celui retenu par le ministère est de 1,01.

Le Sne-FSU vote « pour » cette note de gestion. En effet, cette note de gestion est conforme aux textes en vigueur et le CMI est plus favorable pour les TSDD et ITPE de l'OFB.

Le projet de note de gestion est disponible [ici](#).

Nous contacter

Co-secrétaires de la branche Biodiversité

Véronique CARACO-GIORDANO	Pascal WANHEM
06 69 31 37 36	06 20 99 91 84
veronique.caraco@ofb.gouv.fr	wanhem.sne@gmail.com

Permanence

Local syndical - plot i 3^{ème} étage - La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS



Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU